

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX *ayant donné pouvoir à Monsieur Mickaël VALLÉE*, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL.

ABSENTS : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David ÉVAIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants	25

DCM n°189/2022 - T189 - 8.9.3

Saison culturelle 2022/2023 - convention de partenariat MuMo - signature

Rapporteur : Madame TERRIEN

Le MuMo (Musée Mobile) est le premier musée itinérant et gratuit d'art contemporain pour les enfants. Ce camion-musée participe à la diffusion des œuvres des collections publiques des FRAC (Fonds Régionaux d'Art Contemporain) en ciblant prioritairement les zones rurales et périurbaines.

Suite à un travail engagé par l'association Le MAT - Centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis avec le MuMo, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis a été contactée par ce dernier. Son passage serait prévu à VALLONS-DE-L'ERDRE du 28 novembre 2022 au 02 décembre 2022 inclus. Il serait stationné sur le parking du plan d'eau des Lavandières. Chaque jour, le MuMo accueillerait en visite et / ou en atelier six à huit groupes de quatorze élèves (provenant des établissements scolaires de la commune) encadrés par deux médiatrices.

Des temps de portes ouvertes auraient lieu les 29 novembre 2022 et 02 décembre 2022 de 17 heures à 18 heures 30.

La commune assurerait la prise en charge de ce qui suit, ce qui représente une dépense prévisionnelle estimée à 643,85 euros :

- le nettoyage du MuMo chaque jour,
- les déjeuners de l'équipe du MuMo composée de trois personnes, du 28 novembre 2022 au 02 décembre 2022 inclus,
- le dîner des deux médiatrices du 27 novembre 2022 au 1^{er} décembre 2022 inclus,
- l'hébergement des deux médiatrices du MuMo du 27 novembre 2022 au 02 décembre 2022 (cinq nuitées).

Pour information, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis contribuerait au financement de la venue de ce Musée Mobile à hauteur de 2 000,00 euros.

Le projet de convention de partenariat a été transmis par courriel aux élus le 12 octobre 2022.

Monsieur VALLÉE précise que ce projet consiste à apporter la culture au plus près de la population, des enfants plus particulièrement.

Madame GUILLET donne lecture de l'article publié par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis dans lequel il est indiqué que ce musée sera présent au plan d'eau de VALLONS-DE-L'ERDRE. Elle demande qu'il soit pris contact avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour que le lieu soit précisé du fait de l'existence de six plans d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'accueil de ce Musée Mobile au plan d'eau des Lavandières du 28 novembre 2022 au 02 décembre 2022 inclus dans les conditions précitées ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention tripartite correspondante, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits inscrits sur le budget 2022 de la commune pour la saison culturelle sont suffisants pour prendre en charge les dépenses liées à l'accueil du Musée Mobile.

Délibération publiée le 25 octobre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
David ÉVAIN**



Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
ID : 044-200078079-20221018-DCM189_2022-DE